



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 48
 Nb de membres votants : 56
 (dont 8 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2024.03.25/34
CLASSIFICATION	7.2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 mars 2024, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle polyvalente à DOMPIERRE SUR BESBRE, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 19 mars 2024, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Yves NOEL, Jean -Louis PERICHON, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET Marlène SANTOS, Monique SEROUX, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Laëtitia VARY, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : Eric THINET représentant Guillaume LACROIX, Antoine SANTARELLI représentant Maria SCHNEIDER, François JULLIEN représentant Laurent TALON,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Marie-Agnès BONIN à Gilles BERRAT, Michel BRUNNER à Guy FRAISE, Xavier CADORET à Odile REVERET, Léopold GODART à Fabrice MARIDET, Catherine JONET à Roseline GOURDON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET à Marie-France AUGIER, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE, Annie-France POUGET à Patrick AUBEL,

Absents : Pascal BAUDELLOT, Arnaud DELIGEARD, Odile FRANCHISSEUR, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX, Sylvain NAFFETAS, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC,

Secrétaire de séance : Marlène SANTOS

N°34 – RESSOURCES ET MOYENS – Finances - Budget 2024– Vote taux fiscalité 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 18 mars 2024 et de la Commission Finances en date du 21 mars 2024,

Vu la délibération n°2024.01.29/03A du 29 janvier 2024 par laquelle le conseil communautaire a adopté le Budget primitif 2024 et son rapport budgétaire,

Vu l'état fiscal 1259

Compte tenu des bases d'imposition prévisionnelles 2024 communiquées par la DDFIP, le montant du produit attendu est de 2 511 345 €.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales « Ménages » et « Economiques » 2023 pour l'exercice 2024,

- de voter le taux des taxes comme il est indiqué ci-dessous pour 2024 :

- **Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) :** 25,94 %
- **Taxe Foncière Bâtie additionnelle :** 0,394 %
- **Taxe Foncière Non Bâtie additionnelle :** 1,86 %
- **Taxe d'habitation additionnelle :**11,41 %

P.E.C

Le Président,